



Numéro de l'avis  
de contravention  
3787818185



## AVIS DE CONTRAVENTION

[www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr) est l'unique site officiel habilité vous permettant  
de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les  
contestations.

Date de l'avis de  
contravention  
21/03/2024

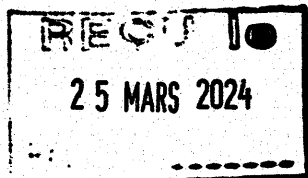
Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est  
établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant  
permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

LA POSTE

ZA4  
116391 6637 1272  
1/ 3 1 97

SD : 864021509962621



THOMAS THIBAUT  
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

### DESCRIPTION DE L'INFRACTION

#### EXCES DE VITESSE

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5 KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR  
CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE  
INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H

- Prévue par Art. R. 413-14 §1 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 413-14 §1 al. 1 du C. de la route.

Votre véhicule a été contrôlé par un radar à la vitesse de 69 km/h, pour une  
vitesse limite autorisée de 50 km/h.

**Date / heure de constatation :** le 14/03/2024 à 00h27

- 38 avenue de la république
- PK/PR : 000+000
- Direction : PLAISIR vers VILLIERS SAINT FREDERIC
- NEAUPHLE LE CHATEAU - 78640

**Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier  
de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des  
infractions routières (la vitesse retenue est de : 64 km/h).**

#### Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de  
conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du  
service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce  
retrait de point.

### Identification du véhicule

- Immatriculation : GH-288-QM
- Pays : FRANCE
- Marque : PIAGGIO

#### Appareil de contrôle homologué

- Type : FM1 - POLISCAN - 964186
- Date de dernière vérification : 28/11/2023

#### Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N° : 471839
- Service : Centre automatisé de constatation  
des infractions routières (Rennes)

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos  
démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site  
Internet [www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr) ou appelez le 0806 606 606  
(prix d'un appel local).

### VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

**Vous devez payer l'amende sur le site [www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr) ou en utilisant les  
autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».**

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel  
de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du  
Code de la route).

#### Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

**Si vous payez dans les 15 jours à compter du 21/03/2024, le montant de votre  
amende est ramené à :**

Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement sur internet, par serveur vocal,  
auprès d'un buraliste ou partenaire agréé ou auprès des centres des finances  
publiques (uniquement par carte bancaire). Voir notice de paiement ci-jointe. 90 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du  
21/03/2024, le montant de votre amende majoré : 375 €  
Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art  
529-2 du Code de procédure pénale.

### VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos  
plaques d'immatriculation usurpées

→ n'effectuez ni paiement ni consignation

2. Un autre conducteur utilisait votre véhicule au moment de  
l'infraction

→ n'effectuez ni paiement ni consignation

3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du  
montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, faites vos démarches en ligne sur le site  
[www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr) ou complétez le formulaire joint et adressez  
votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de  
réception à :

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
CONTESTATION VITESSE  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9